

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : **Melanie Ruel**

<https://www.cadre21.org/membres/22cf3c2a82e74c72fe16a427>

Date d'obtention : 2024-12-02 19:19:05

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

Elle est efficace et sans délai. Elle doit être prise au sérieux et nous avons une démarche bien expliquée. Nous sommes les premiers intervenants et nous devons agir rapidement pour ne pas aggraver la situation; malgré qu'elle soit importante, nous devons compléter la démarche correctement et professionnellement pour ne pas interférer le travail des policiers ou des enquêtes ou que des accusations soient portées contre nous. (Ex.: avoir regarder les images) Une formation et une magnifique trousse qui sert à nous guider et intervenir de la bonne façon.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

D'avoir toutes les informations et les procédures pour bien faire mon travail. Être efficace et dirigée par une démarche simple mais complète. Être à l'affût aussi de commentaires ou de paroles que nous entendons malgré nous. Intervenir rapidement sans jugement.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

Ne pas juger, d'écouter la déclaration, nommer chaque question du formulaire et d'écrire textuellement leur version. Être professionnelle dans mes propos et mon approche de relation d'aide. Suivre les étapes et diriger la personne, la victime. Confisquer l' ou les appareil(s).